

La ville de Mitry-Mory recrute

un Animateur (h/f)

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation

CDD de 4 mois, à temps complet, du 15/09 au 29/12/2016

en remplacement d'un agent en congé maternité

Au sein du service Enfance-vacances, sous l'autorité du Directeur de l'accueil de loisirs, l'Animateur a en charge l'animation et l'encadrement d'enfants durant les pauses méridiennes, les temps d'activités périscolaires (les mardis et jeudis de 13h30 à 17h), et les accueils de loisirs.

Missions principales :

➤ **Mettre en œuvre le projet pédagogique :**

- participer à l'identification des besoins et à la mise en œuvre du projet,
- animer, construire et maintenir la dynamique du groupe (enfants, adultes),
- concevoir et aménager les espaces d'activités,
- faire des propositions novatrices.

➤ **Garantir l'accueil du public :**

- gérer un temps d'accueil (relationnel avec les parents, éveil des enfants,...),
- établir et mettre en œuvre les programmes d'activités conformément aux règles d'hygiène et de sécurité.

➤ **Animer :**

- gérer son activité, de la préparation jusqu'au rangement,
- adapter l'activité à l'âge et à la fatigue des enfants, aux conditions climatiques,
- s'impliquer dans l'activité,
- créer un « imaginaire » et une sensibilisation.

Profil et compétences

Titulaire du BAFA (ou en cours), BPJEPS ou diplôme équivalent, vous disposez de connaissances sur les stades de développement de l'enfant et les techniques d'animation auprès de ce public.

Vous connaissez, respectez et appliquez la réglementation Jeunesse et Sports. Vos qualités relationnelles (écoute, sens du travail en équipe, capacité à communiquer et à rendre compte), compétences pédagogiques, discrétion, adaptation sont attendues.

Permis B et formation à la prévention et secours civiques appréciés.

Spécificités

Organisation du travail :

Durant les périodes de vacances scolaires : l'amplitude de travail est de 9h30, entre 7h et 19h.



Durant les périodes scolaires : le mercredi : l'amplitude de travail est de 10h entre 7h et 19h ; les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h à 9h puis de 11h15 à 13h30, puis de 16h30 à 19h (pour les centres d'accueil des maternelles).
Heures de réunion réparties dans la semaine en fonction des besoins.

Rémunérations et avantages :

Rémunération statutaire + prime annuelle

Date limite de candidature : le 15 septembre 2016

Candidatures à adresser à : Madame le Maire, par voie postale ou par messagerie électronique : mairie@mitry-mory.fr

Hôtel de Ville
Direction des ressources
humaines
11/13 rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 6148

www.mitry-mory.fr
mairie@mitry-mory.fr